

LETTRE DE MISSION



Le Premier Ministre

N°1384/18/SG

Paris, le 17 SEP. 2018

Monsieur le Professeur,

L'indemnisation des arrêts de travail dans notre pays est le fruit d'une construction qui a progressivement fait intervenir une indemnisation de base par la sécurité sociale, un complément employeur légalement obligatoire et des dispositions conventionnelles de branche ou d'entreprise.

Ce système apparaît aujourd'hui inéquitable car ces différents niveaux d'indemnisation varient fortement selon les salariés, en fonction notamment de leur ancienneté et du niveau de couverture offerte par leur entreprise et leur branche.

Ce système est également peu responsabilisant pour l'ensemble des acteurs et sa complexité le rend peu lisible.

Enfin, on constate ces dernières années que le coût pour l'assurance maladie des dispositifs d'indemnisation des arrêts de travail est fortement croissant, à un rythme nettement supérieur à celui de la dépense d'assurance maladie, sans que les causes de cette croissance soient toutes parfaitement établies. Les actions mises en œuvre pour tenter d'agir sur cette augmentation semblent avoir atteint leurs limites. Cette situation est doublement préoccupante. D'une part, l'amélioration de la santé au travail reste un objectif prioritaire et fait partie intégrante de la politique de santé en général. Et d'autre part, dans un contexte de progression nécessairement maîtrisée de la dépense d'assurance maladie, cette augmentation contraint la couverture d'autres besoins de soins.

En tout état de cause, elle appelle une analyse précise de ses causes et une clarification des responsabilités. Plus largement, il convient d'examiner si le dispositif d'indemnisation tel qu'il existe, relativement ancien dans son architecture, est bien adapté à l'évolution des risques, des relations de travail et de l'environnement économique et social, et si les outils de maîtrise de l'indemnisation sont efficaces ou doivent évoluer.

Monsieur le Professeur Stéphane OUSTRIC
Faculté de médecine – DUMG
133 route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex

RAPPORT DE JEAN LUC BERARD, STEPHANE OUSTRIC ET STEPHANE SEILLER

Le Gouvernement a souhaité ouvrir ce débat avec les partenaires sociaux et les prescripteurs afin d'associer toutes les parties prenantes à une meilleure compréhension des phénomènes à l'œuvre. Il s'agit de partager un diagnostic sur les causes de l'évolution observée et de faire des propositions, afin d'agir sur l'ensemble des causes des arrêts de travail, d'améliorer la régulation du dispositif et de faire évoluer le cadre d'indemnisation et de contrôle si nécessaire.

Il vous est demandé d'établir ce diagnostic et de formuler des propositions. Dans le cadre d'un échange mené avec l'ensemble des parties intéressées, vous identifierez les axes de réforme et d'action, qu'ils relèvent de la négociation collective ou de l'Etat, qu'ils soient normatifs ou opérationnels. Vous identifierez les points d'accord ou de désaccord quant aux constats et aux propositions.

Vous voudrez bien me faire part d'un premier état de vos constats et propositions pour le 20 octobre et établir un rapport final pour le 31 décembre 2018.

Vous mènerez votre mission avec Messieurs Jean-Luc Bérard et Stéphane Seiller. Vous pourrez vous appuyer sur le concours d'un membre de l'inspection générale des affaires sociales et de la direction de la sécurité sociale. Vos frais de déplacement seront pris en charge par le ministère des solidarités et de la santé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Edouard PHILIPPE